

*Date Convocation : 16/10/2018*

**Présents** : MM. MARQUIS Joseph, BASSAND Denis, SIMONNET Julie, DEBAECKER Emmanuel, ALETRU Mauricette, BEULQUE Florence, BLANCHARD Sandrine, GABORIT Jonathan, GRELAUD Elodie, SAMPOUX Daniel.

**Excusées** : Mme OUVRART Marie-Christine qui donne pouvoir à M. MARQUIS Joseph, Mme LECONTE Margaret qui donne pouvoir à Mme BEULQUE Florence, Mme BLONDET Sylvie qui donne pouvoir à M. GABORIT Jonathan.

**Secrétaire de Séance** : DEBAECKER Emmanuel

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du 17 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 17 septembre 2018.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération : concernant le courrier de M. BOURGET.

### **DELIBERATIONS**

#### **1 COURRIER DE M. BOURGET**

M. et Mme BOURGET demande un acompte sur les charges du chauffage des appartements de l'étage ne leur appartenant pas, avec une régularisation en juin 2019 avec les factures EDF.

Le conseil municipal décide de leur verser un acompte de 1 000 €.

#### **2 SAUR : TARIFS ASSAINISSEMENT 2019**

Au vu du budget assainissement qui s'équilibre correctement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs assainissement pour 2019.

A savoir :

Abonnement : 25 €

Prix du m3 : 0.90 €

#### **3 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : FORMATION DU GROUPE DE TRAVAIL**

Un groupe de travail pour l'inventaire des Zones Humides doit être mis en place. M. Denis BASSAND fait un rappel de l'inventaire des Zones Humides avec les communes de St Pierre le Vieux et Oulmes.

Le groupe de travail est composé de la façon suivante :

- Agriculteurs
- La Mairie
- La LPO
- Les randonneurs du Marais
- La chasse et la pêche
- Les ASA
- La clé du SAGE
- L'AFB
- Le Syndicat Mixte VSA

#### 4 PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « RISQUE PREVOYANCE »

La commune en 2012, a adhéré à la convention de participation pour le risque prévoyance. Le contrat arrive à échéance. Le Centre de Gestion de la Vendée propose de lancer un nouvel appel d'offre avec toutes les communes qui souhaitent adhérer.

Le conseil accepte, à l'unanimité, de mandater le Centre de Gestion pour faire l'appel d'offre. Le montant de la participation communale sera défini ultérieurement en fonction du résultat d'appel d'offre.

#### 5 Trésorerie : Etat de non-valeur et la décision modificative correspondante

La trésorerie nous informe qu'il y a un montant de 424.31 € à mettre en non-valeur. Cette somme concerne des impayés de location de salle et de garderie.

Une décision modificative doit être faite :

Fonctionnement	Dépenses	Article 6541	+ 425 €
	Recettes	Article 742	+ 425 €

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### 6 Voirie 2018 : Résultat de l'appel d'offre fait entre 7 communes de l'ancienne communauté de communes des Isles du Marais Poitevin

7 communes de l'ancienne communauté de communes des Isles du Marais Poitevin se sont rassemblées pour faire un appel d'offre commun au niveau de la Voirie. La Mairie de Vouillé les Marais était coordonnatrice.

Le résultat de l'appel d'offre pour la commune du Gué de Velluire est de 38 475 € TTC (pour la tranche ferme) pour un montant estimé de 48 625.50 € TTC. 10 000 € TTC de point à temps seront réalisés avec la tranche optionnelle. Les travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE.

Le conseil accepte le résultat de l'appel d'offre.

M. SAMPOUX souhaite que la signalisation et la sécurité soient revues au Rocher.

#### 7 Dissolution du SIVU Transport Scolaire de la Région Sud-Ouest de Fontenay le Comte

Depuis 2016, le SIVU Transport Scolaire de la Région Sud-Ouest de Fontenay le Comte ne fonctionne plus. Le transport scolaire a été transféré à la Région.

Il convient donc de dissoudre ce SIVU. Les sommes restantes seront redistribuées aux différentes communes qui le composent, d'un commun accord. Pour la commune du Gué, le montant qui lui revient est de 2 967.15 €

Le conseil accepte, à l'unanimité, la dissolution du SIVU.

#### DIVERS

- Désignation d'un conseiller municipal pour la commission contrôle de la liste électorale à compter du 10 janvier 2019 :

Avec la nouvelle réforme du Registre Electoral Unique, la commission administrative actuellement en place n'aura plus lieu d'être, elle sera remplacée par la commission de contrôle des listes électorales, composée d'un conseiller municipal si possible dans l'ordre du tableau (sauf Maire et adjoints), d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du TGI. Mme Mauricette ALETRU est désignée comme conseiller municipal.

- Etat de catastrophe naturelle sécheresse :

Par décret en date du 18 octobre 2018, la commune a été classée en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2017.

- Désignation d'un délégué E-collectivités Vendée, en remplacement de M. VINCENT, et un délégué Vendée Numérique :

M. Denis BASSAND est désigné en tant que représentant à E-collectivité Vendée et à Vendée Numérique, Mme Julie SIMONNET sera suppléante.

- Subvention ADMR :

M. le Maire propose de faire venir l'association ADMR lors du prochain conseil, afin d'avoir quelques explications sur le montant de la subvention.

-Monsieur le Maire nous lit un courrier de M. CHARRIAU félicitant la municipalité sur la nouvelle place du Gué de Velluire avec la halle et son four.

-L'association Le Halage (regroupant les riverains de la rivière Vendée du Gué et de l'Ile d'Elle) demande à avoir plus d'information sur la commune du Gué. Les conseillers pensent que la commune informe bien ses administrés via les flashs infos, le bulletin municipal et le site internet.

-Le 24 octobre à 19h a eu lieu à la salle des fêtes, une réunion avec les riverains de la Rue de l'Eglise et le Parc du Marais Poitevin et le CAUE pour la revalorisation de rue.

-Rue de la Rivière, un courrier sera envoyé aux propriétaires du terrain sur lequel les caravanes sont installées sans permission.

-Le dossier pour l'accessibilité du bâtiment pour l'atelier poterie est en cours.

La séance est levée à 22 heures 10

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 19 novembre 2018.

Le secrétaire de séance  
Emmanuel DEBAECKER